

Par courriel: Politique.Culturelle@mcc.gouv.qc.ca

Montréal, 26 août 2016

Monsieur Luc Fortin

Ministre de la Culture et des Communications
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est, bloc A

1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5

Objet : Révision de la Politique culturelle

Recommandations du Mouvement pour les arts et les lettres

Monsieur le Ministre,

Le Mouvement pour les arts et les lettres souhaite exposer ses réflexions et faire ses recommandations sur la révision de la Politique culturelle du Québec dans le cadre de la consultation publique à ce sujet.

En premier lieu, il faut rappeler, comme beaucoup d'autres intervenants, l'effet structurant qu'a eu la Politique adoptée en 1992. Elle explique en grande partie l'essor du secteur culturel au Québec au cours des 24 dernières années. L'aide apportée aux artistes professionnels et aux industries culturelles, sous différentes formes, a été déterminante dans ce résultat. La culture joue aujourd'hui un rôle majeur dans notre qualité de vie et sur le plan de notre développement durable : économique, social, identitaire. Elle est aussi devenue un élément important du rayonnement international du Québec. Enfin, elle est désormais un facteur de localisation des industries créatives, avec des retombées encore plus étendues.

L'objectif de la révision de la Politique culturelle ne doit pas être de remettre en question les choix fondamentaux de 1992. Ils ont fait leurs preuves et les résultats obtenus confirment leur pertinence. La révision doit plutôt prendre appui sur ce qui a été accompli pour aller plus loin. Elle doit reconnaître le chemin parcouru et poursuivre dans la même voie avec des investissements plus importants pour tirer durablement le meilleur parti de notre potentiel. Rien ne saurait justifier de renoncer aux assises essentielles de la Politique de 1992, au contraire. Et la plus importante de ces assises est l'artiste professionnel.

Nos artistes doivent relever le défi de l'excellence et de la créativité que l'ère numérique impose. Seules les œuvres et les interprétations remarquables sauront désormais retenir l'attention d'un public de moins en moins local et de plus en plus global. L'excellence et la créativité doivent donc être réaffirmées comme les orientations cardinales de la nouvelle Politique, de même que son corollaire, à savoir le soutien gouvernemental aux artistes professionnels.

La Politique de 1992 avait mené, rappelons-le, à la création du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) dont la mission est d'apporter une aide directe aux artistes professionnels à des fins de création, de production et de diffusion. Or, alors que le secteur culturel occupe une place beaucoup plus grande dans le PIB du Québec, le CALQ doit composer avec une situation budgétaire qui compromet sa capacité à soutenir le milieu comme il le devrait. La liste des problématiques est longue. Le soutien au fonctionnement des organismes méritoires n'a pas été ajusté selon l'inflation depuis 10 ans dans certains cas, ce qui équivaut à une baisse d'environ 20 pour cent de l'aide du CALQ en dollars courants. Il en va de même de l'aide accordée aux organismes de service et aux regroupements, qui a même été coupée de 12,5 pour cent en 2015. Le nombre de bourses aux artistes stagne et la bourse moyenne diminue depuis une décennie, sans même tenir compte de l'inflation. Les taux d'acceptation des demandes de bourses sont à la baisse. La croissance du secteur culturel dans le PIB du Québec s'accompagne d'une croissance de la demande à laquelle le CALQ est incapable de répondre sans couper ailleurs. Les ressources additionnelles que le CALQ a reçues de temps à autre n'ont jamais été à la hauteur des besoins et ont souvent été dirigées vers des usages spécifiques, sans que les programmes de base en profitent.

Cette situation devient plus critique d'année en année et la précarité n'est pas propice à la poursuite de l'excellence. Le besoin d'un redressement est maintenant devenu urgent. Le gouvernement fédéral a bien compris cette problématique où les ressources consenties aux organismes chargés de soutenir le développement du secteur culturel ne suivent pas la croissance de ce secteur dans l'économie globale. Il a donc pris la décision de doubler le budget du Conseil des arts du Canada, qui passera de 180 millions de dollars à 360 millions de dollars après environ 10 ans de stagnation. Le Mouvement pour les arts et les lettres est fier d'avoir contribué à ce résultat en formulant cette revendication il y a déjà plusieurs années.

La réaffirmation de la place de l'artiste professionnel dans la Politique culturelle doit en toute logique conduire le gouvernement du Québec à renouveler et renforcer la mission du CALQ comme principal instrument structurant de soutien direct aux artistes méritoires. Qui plus est, les problèmes de sous-financement du CALQ continuent de s'aggraver alors que la précarité économique des artistes continue d'être une caractéristique du secteur. Une étude récente du ministère de la Culture et des Communications rappelle que « les emplois sont le maillon le plus fragile du modèle d'affaires des organismes artistiques. Cette ressource, essentielle à la consolidation des secteurs, est rarement permanente », souligne notamment le rapport. Les deux dernières études de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain de 2009 et 2015 parlent, elles, de la « fragilité du cœur créatif ».

Au final, la démarche actuelle doit conduire à la reconnaissance de la problématique financière du CALQ. Les évaluations menées par le Mouvement en 2004 et mises à jour en 2015 chiffrent les crédits additionnels nécessaires pour le Conseil à 45 millions de dollars, uniquement pour les bourses et les subventions aux organismes, sans tenir compte des besoins découlant de la révolution numérique (où le gouvernement a cependant commencé à agir). Il faut aussi veiller à accroître les ressources disponibles de manière équitable pour l'ensemble des régions du Québec. Sur le plan de l'aide directe aux artistes, la révision de la Politique culturelle est un moment de vérité. Si ce renouveau devait conduire à la stagnation de l'aide directe aux artistes professionnels, il aura été un coup d'épée dans l'eau.

Le Mouvement croit aussi que la révision de la Politique doit être le moment de réaffirmer le principe de l'indépendance artistique en renouvelant l'engagement de l'État envers l'attribution du soutien financier aux artistes selon le mérite, par des jurys de pairs. En accordant de temps à autre des sommes au CALQ à des fins spécifiques, le gouvernement a pris ses distances avec ce principe, laissant les programmes de base languir et réduisant la marge de manœuvre du CALQ dont l'un des rôles est de diriger les ressources vers les artistes les plus méritoires au moyen de ses programmes de base.

Une autre préoccupation du Mouvement est celle de la relève. Il est crucial que les jeunes ayant le potentiel de devenir des artistes remarquables découvrent leur talent en temps opportun et trouvent, dans leur milieu, le soutien et l'encouragement dont ils ont besoin pour s'engager dans la formation et la carrière artistique, jusqu'à atteindre les plus hauts niveaux de performance. À ce sujet, le Mouvement croit que la révision de la Politique est l'occasion d'apporter un certain nombre de changements.

La Politique devrait notamment viser à élever l'éducation aux arts au rang de formation obligatoire durant toute la durée de la formation primaire, secondaire et collégiale, comme c'est le cas pour l'éducation physique. La Politique devrait aussi réaffirmer et renforcer le rôle des écoles et des programmes de formation supérieure en arts d'où sont issus un grand nombre d'artistes professionnels. La Politique devrait également énoncer l'objectif d'intensifier les formations préparatoires et les loisirs culturels en arts et lettres au niveau municipal. Enfin, elle devrait proposer un effort plus soutenu pour assurer la circulation des arts et des lettres dans l'ensemble des régions du Québec.

Autre objet de préoccupation, le Mouvement veut que la révision de la Politique donne naissance à des mécanismes de coordination gouvernementale plus costaux. La mise en œuvre d'une Politique gouvernementale aussi importante devrait peut-être réunir tous les ministères concernés dans une structure de coordination permanente, tel un comité interministériel des Affaires culturelles, présidé par le ministre de la Culture et des Communications, et dont plusieurs ministres seraient membres : Économie, Science et Innovation, Éducation, Enseignement supérieur, Affaires municipales et Occupation du territoire, Emploi et Solidarité sociale, Tourisme, Relations internationales et Développement durable.

Finalement, la mise en œuvre de la Politique donnera lieu à un plan d'action gouvernemental qui devrait être assorti d'indicateurs mesurables permettant à tous d'en suivre la progression au fil du temps et de produire des bilans complets.

Recommandations

En résumé, la révision de la Politique culturelle du Québec doit conduire aux résultats suivants :

- Affirmer la place importante que la culture occupe aujourd'hui dans la société québécoise en tant que facteur d'identité de développement économique, social et environnemental et de rayonnement international.
- Affirmer le potentiel de la culture dans le développement durable du Québec de demain.
- Énoncer l'excellence et la créativité comme les orientations cardinales de la nouvelle Politique, notamment dans une perspective de compétitivité internationale.
- Réaffirmer et renforcer le statut de l'artiste professionnel comme clé de voûte de la vitalité culturelle du Québec, tant sur le plan créatif que sur le plan économique.
- Reconnaître la situation de précarité persistante des artistes professionnels.
- Reconnaître l'importance de la communauté des artistes professionnels pour accroître le pouvoir d'attraction du Québec comme terre d'accueil des industries créatives.
- Renouveler et renforcer la mission du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) comme principal instrument de soutien direct aux artistes professionnels.
- Reconduire et renforcer le principe de l'indépendance artistique par un engagement renouvelé du gouvernement envers l'attribution du soutien financier du CALQ selon le mérite artistique, par des jurys de pairs.
- Faire en sorte que le gouvernement du Québec assume pleinement sa part de responsabilité dans le financement des arts et des lettres et reconnaisse le besoin d'un redressement important du budget du CALQ, de l'ordre de 45 millions de dollars, comme le gouvernement du Canada a assumé la sienne, en 2015, en doublant les crédits parlementaires du Conseil des arts du Canada.
- Rétablir et renforcer le principe de l'aide financière au fonctionnement pour les organismes artistiques méritoires bénéficiant du soutien du CALQ, afin de réduire la précarité de ces organismes.

- Rétablir intégralement le financement du CALQ aux organismes de service et aux regroupements nationaux au niveau d'avant les coupes de 12,5 pour cent de 2015 et en l'ajustant selon l'inflation.
- Élever l'éducation aux arts au rang de formation obligatoire pour les jeunes du primaire au collégial.
- Réaffirmer et renforcer le rôle des écoles et programmes supérieurs d'art dans la formation des artistes professionnels.
- Inciter financièrement les municipalités à accorder une plus grande place aux arts et lettres dans leur politique culturelle locale, notamment dans les loisirs culturels.
- Assurer une meilleure circulation des arts et lettres à travers toutes les régions du Québec.
- Veiller à renforcer le rôle du ministère de la Culture et des Communications dans la mise en œuvre de la Politique culturelle et la coordination des actions gouvernementales; explorer la possibilité de créer un comité interministériel des Affaires culturelles, présidé par le ministre de la Culture et des Communications, et composé notamment du ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, du ministre de l'Éducation, du ministre de l'Enseignement supérieur, du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du ministre du Tourisme, du ministre des Relations internationales et du ministre du Développement durable.
- Adopter un plan d'action gouvernemental pour la mise en œuvre de la Politique, assorti d'indicateurs mesurables.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces recommandations, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de notre entière considération.

Stanley Péan

Écrivain et porte-parole du Mouvement pour les arts et les lettres

À propos du Mouvement pour les arts et les lettres

Le Mouvement pour les arts et les lettres regroupe six organisations nationales et treize conseils régionaux de la culture du secteur des arts et des lettres, qui représentent des milliers d'artistes professionnels, écrivains et travailleurs culturels.

Le Mouvement regroupe les organisations suivantes : Conseil québécois de la musique, Conseil des métiers d'art du Québec, Conseil québécois des arts médiatiques, Regroupement québécois de la danse, Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec, En Piste – le regroupement national des arts du cirque, ainsi que treize conseils régionaux de la culture :

- Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue
- Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent
- Conseil de la culture de l'Estrie
- Conseil de la culture de la Gaspésie
- Conseil de la culture des Laurentides
- Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches
- Conseil montérégien de la culture et des communications
- Conseil régional de la culture et des communications de la Côte-Nord
- Conseil régional de la culture Saguenay Lac-Saint-Jean
- Culture Centre-du-Québec
- Culture Lanaudière
- Culture Mauricie
- Culture Outaouais